



USAID Haiti Resilience & Agriculture Sector Advancement
(HRASA)

Appel d'Offre

REQ-CHN-23-0024

Rôle et fonction des Madan Sara dans le système de marché

Date d'émission : 17 mars 2023

Note: Les soumissionnaires qui ont reçu ce document d'une source autre que le projet Résilience et d'Avancement du Secteur Agricole en Haïti (RASAH), 44, Rues des Antilles, Pipo Ville, Mombin Lataille, Cap-Haïtien, Haïti, via l'email Hrasa_procurement@dai.com, devraient immédiatement contacter le Projet via l'email mentionné ci-dessous et fournir leur nom et adresse afin de recevoir les modifications à ce RFP et d'autres communications. Toute modification à cette sollicitation sera envoyée aux soumissionnaires identifiés, Les soumissionnaires sont encouragés à vérifier périodiquement email.

SYNOPSIS DE L'APPEL D'OFFRES

| | |
|---|--|
| Référence du RFP | REQ-CHN-23-0024 |
| Date d'émission | 17 mars 2023 |
| Titre | Rôle et fonction des Madan Sara dans le système de marché |
| Bureau de soumission Adresse physique Email | Haiti Resilience & Agriculture Sector Advancement (HRASA) 44, Rue des Antilles, Pipo Ville, Mombin Lataille, Cap-Haitien Hrasa_procurementBID@dai.com |
| Date limite de réception des questions | 23 mars 2023 |
| Date limite de réception des offres. | 31 mars 2023 |
| Email uniquement pour les questions | Hrasa_procurement@dai.com CET EMAIL EST UNIQUEMENT POUR LES QUESTIONS. |
| Type de contrat anticipé | Bon de commande à prix unitaire fixe |
| Base d'attribution du Sous- Contrat | L'attribution sera faite sur la base du prix le plus techniquement acceptable et, le marché sera accordé à l'offrant avec l'offre la plus compétitive, qui respecte ou dépasse les exigences d'acceptabilité technique et qui répond aux exigences du RFP. |

1. INTRODUCTION

DAI, responsable de la mise en œuvre du projet Résilience et Avancement du Secteur Agricole en Haïti (RASA), invite les soumissionnaires qualifiés à soumettre des propositions pour le Rôle et fonction des Madan Sara dans le système de marché.

1.1 Annexe A: Description de Travail ou Spécifications Techniques

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En Haïti, la commercialisation des produits agricoles est principalement dirigée par une multitude d'intermédiaires et d'acteurs du secteur informel communément appelés « madan Sara ». Il en existe plusieurs niveaux et catégories remplissant des fonctions différentes dans les chaînes de valeur agricoles. Il s'agit principalement de femmes des zones rurales qui achètent des produits à la ferme ou sur les marchés ruraux et les transportent vers les centres urbains où elles les vendent aux consommateurs finaux. Le diagnostic sur le système de marché réalisé par le projet HRASA a mis en évidence le rôle important que jouent les madan sara dans les chaînes de valeurs ciblées par HRASA (oignon, riz, manioc et poulet). D'autres articles et rapports publiés sur le sujet font ressortir également le rôle prédominant des madan sara dans la commercialisation des produits agricoles en Haïti. Elles sont impliquées dans les différentes étapes de la chaîne, depuis la plantation, l'entretien, la récolte, le transport jusqu'à la vente. Ces informations ont été confirmées lors des différents ateliers de WSR organisés par le projet HRASA.

Cependant, malgré leur rôle évident dans l'économie agricole, les madan sara ne sont pas toujours perçus favorablement. Elles sont souvent perçues négativement par les agriculteurs et d'autres acteurs qui estiment que les prix payés sont trop bas. Bien que cela ne soit pas nécessairement documenté, il existe une présomption générale que le réseau de madan sara est inefficace et/ou ne fournit pas de revenus suffisants aux producteurs par rapport aux acteurs du marché formel des fruits et légumes.

Les madan Sara sont également confrontées à un certain nombre d'obstacles et de défis dans leur travail. En effet, elles opèrent dans un environnement d'insécurité pour leur vie et leur bien. Les mauvaises conditions d'emballage et de transport des produits, en particulier le manque de connaissances sur la manipulation des produits frais, entraînent une détérioration de la qualité des produits qui entraîne des pertes pouvant aller jusqu'à 30 à 60% entre la ferme et les consommateurs. Il faut ajouter aux pertes des droits de transit payés aux gangs qui s'ajoutent au coût des marchandises. Ce sont autant de raisons pour lesquelles le prix final des produits agricoles est doublé et parfois triplé entre la ferme et le consommateur final.

L'objectif de HRASA est de développer et de renforcer le fonctionnement du système de marché agricole. Parmi les stratégies envisagées figure le soutien au développement et au renforcement de nouveaux liens plus formels entre les agriculteurs et les autres acteurs du marché agricole (transformateurs, agrégateurs, fournisseurs d'entrants) et les madan sara et le secteur privé formel.

Les madan Sara sont des acteurs clés de toutes les filières dans lesquels HRASA travaille, et font une concurrence très efficace avec les entreprises du secteur formel. Elles sont dominantes et actives dans tous les secteurs et à la recherche d'opportunités pour acheter des produits qu'elles peuvent vendre rapidement. Par conséquent, toutes démarches visant à développer des relations commerciales durable entre les agriculteurs et les entreprises du secteur formel aura peu d'impact

si les madan Sara ne sont pas associées à ces démarches. Les madan sara ont donc le potentiel d'aider ou d'entraver les activités du projet.

L'équipe HRASA cherche des informations plus précises sur le rôle des Madan Sara :

- les rôles spécifiques que jouent les différents types de madan Sara
- comment elles gagnent de l'argent
- les incitations qui stimulent leur comportement et
- la meilleure façon de s'engager avec le réseau Sara dans son ensemble.

Il est donc dans l'intérêt de HRASA de mieux comprendre le fonctionnement du réseau madan Sara et d'en déterminer les avantages et les inconvénients en termes d'efficacité et d'impact sur le système de marché. Le projet propose donc de consacrer du temps et de l'énergie à la compréhension des points d'entrée afin que HRASA puisse s'engager de manière productive avec le Madan Sara en supposant qu'il sera souhaitable de le faire.

C'est dans ce contexte que HRASA a l'intention d'engager un consultant/firme pour effectuer une analyse approfondie du rôle et du mode de fonctionnement du réseau Madan Sara. Elle vise à donner une meilleure idée de leur rôle afin que HRASA puisse décider de la meilleure façon de travailler avec le Madan Sara pour rendre le système de marché plus efficace et être en mesure de mieux répondre aux besoins des producteurs et des consommateurs dans les zones rurales et urbaines d'Haïti.

B. OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'objectif de l'étude est de mieux comprendre le rôle et le fonctionnement du réseau madan Sara, y compris les différents types d'entreprises que les madan Sara représentent, comment elles rivalisent entre elles et avec les entreprises du secteur formelles, leur comportement et les incitations à ce comportement particulièrement dans les secteurs ciblés par HRASA (riz, œufs, manioc, oignons et poivrons). Ceux-ci aideront à identifier les points d'entrée pour HRASA avec les entreprises individuelles et leur réseau pour les activités liées aux filières ciblées par HRASA. Ça aidera HRASA à définir avec ses partenaires du secteur privé (transformateurs, agrégateurs, fournisseurs d'entrants) une stratégie d'engagement avec les madan sara.

1.2. Bureau de soumission

Le Bureau de soumission listé dans le Synopsis (réf p.2) est le seul point de contact pour DAI aux fins du présent appel d'offres. Tout Soumissionnaire éventuel qui ne parvient pas à soumettre son offre à ce bureau ou par email assume l'entière responsabilité dans le cas où il/elle ne reçoit pas de communication directe (pour modifications, réponses aux questions, etc.) avant la date limite pour la réception des offres.

1.3. Type de contrat prévu

DAI prévoit de décerner un bon de commande à Prix Unitaire Ferme Fixe : un sous-contrat dont les prix unitaires et prix total sont fermés et fixes, pour la fourniture de services spécifiques, biens, ou livrables et n'est pas ajusté si les coûts actuels sont plus hauts ou plus bas que le prix fixé. Les soumissionnaires devraient inclure tous les coûts, directs et indirects, dans leurs prix unitaires proposés.

2. INSTRUCTIONS GENERALES AUX OFFRANTS

2.1 Instructions générales

Les soumissionnaires doivent soumettre leurs propositions au plus tard le 31 mars 2023 soit en version papier originale avec trois copies, soit une version électronique à :

- **Résilience et Avancement du Secteur Agricole en Haïti (RASAH), 44, Rues des Antilles, Pipo Ville, Mombin Lataille, Cap-Haitien, Haïti.**
- Par email à : Hrasa_procurementBID@dai.com. Le numéro de l'Appel d'Offre doit être indiqué dans l'objet de l'email.

Les offres tardives seront rejetées, sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion de DAI. Le projet se réserve le droit de ne pas évaluer une proposition non recevable ou incomplète. La soumission à DAI d'une proposition constitue une offre et indique que le Soumissionnaire adhère aux Termes et Conditions de cet Appel d'Offres et de toutes ses annexes. Toutefois, DAI se réserve également le droit de mener des discussions et / ou négociations qui peuvent amener une révision de l'offre. La soumission d'une offre n'oblige, en aucune façon, DAI à l'attribution d'un sous-contrat.

Tous les documents du Soumissionnaire liés à cet appel d'offres doivent être en français. Les offrants ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation ou à la soumission de leurs offres. DAI ne peut en aucun cas être tenu responsable pour ces coûts.

Les offrants sont tenus d'examiner pleinement toutes les instructions et les spécifications contenues dans le présent Appel d'Offres. Ne pas les observer sera donc au risque du Soumissionnaire.

Toutes les propositions doivent être soumises en deux volumes :

- 1- Volume 1- Proposition Technique
- 2- Volume 2- Proposition Financière

Les copies papier des propositions doivent être soumises dans des enveloppes scellées avec une enveloppe contenant les propositions techniques et une enveloppe contenant les propositions financières. Les enveloppes doivent porter le nom de la société ou de l'organisation de l'offrant. Si une ou plusieurs entreprises ou organisations soumettent une proposition en partenariat, le nom de l'entité légalement enregistrée menant le partenariat doit être utilisé. Les noms doivent être clairement imprimés sur l'enveloppe et adressés à l'office émetteur. Les enveloppes doivent porter correctement le numéro et le titre de l'appel d'offre et indiquer « Proposition technique » ou « Proposition Financière », selon le cas.

Le cas échéant, l'offrant doit soumettre sa proposition par voie électronique (limite de 20 Mo) par courrier électronique au format PDF. Les pages nécessitant des signatures manuelles originales doivent être numérisées et envoyées au format PDF en tant que pièce jointe à un courrier électronique.

La proposition technique et la proposition financière doivent être séparées l'une de l'autre. Les propositions techniques ne doivent pas faire référence aux données de tarification afin que l'évaluation technique puisse être faite strictement sur la base du mérite technique.

Les offrants doivent confirmer par écrit que leur offre est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours. Si un élément de la demande est modifié, tous les autres termes et conditions qui n'ont

pas été modifiés dans ce présent appel d'offres restent valides. Les offrants doivent accuser réception de toute modification dans leur lettre d'accompagnement.

Les Soumissionnaires doivent :

1. Fournir tous les renseignements requis par l'Appel d'Offres ;
2. Poser des questions de clarification dans les délais établis dans le synopsis de l'Appel d'Offres ;
3. Soumettre une lettre d'accompagnement signée (Se référer à l'Annexe B) ;
4. Utiliser et soumettre les formulaires comme indiqué dans les pièces jointes, au besoin

« Offrant », « sous-traitant », et « Soumissionnaire » désignent une entreprise proposant des travaux ou services en vertu du présent appel d'offres. « Offre » et « Proposition » désignent l'ensemble des documents que l'entreprise soumet pour proposer une offre de services ou réaliser des travaux.

2.2. Lettre d'accompagnement

Une lettre d'accompagnement doit être jointe à la proposition sur l'entête de la société du Soumissionnaire et signée par un Représentant autorisé avec cachet / sceau de l'entreprise (Voir Annexe B comme modèle). La lettre d'accompagnement doit comprendre les éléments suivants :

- L'offrant certifiera une période de validité de 90 jours pour les prix fournis ;
- Reconnaître les modifications à la sollicitation reçues ;
- Le prix total soumis ;
- Adresse du soumissionnaire et coordonnées ;

2.3. Questions en ce qui concerne l'Appel d'Offres

Chaque soumissionnaire est responsable de lire et se conformer aux termes et conditions du présent Appel d'Offres. Toutes les communications liées à cet Appel d'Offre sont faites à travers le Bureau Responsable. Les requêtes pour clarification ou information additionnelle doivent être soumise à l'écrit par email ou à l'écrit au Bureau Responsable pas plus tard que la date et l'heure spécifiée dans le synopsis ci-dessus. Seules les communications écrites seront considérées. Aucune question ne sera répondue au téléphone ou in personne. Les emails ou les lettres doivent inclure le numéro de cet Appel d'Offre en objet.

Les questions et les demandes de clarification - et les réponses à celles-ci - que DAI croit, pourraient intéresser les autres soumissionnaires, seront communiquées par écrit à tous les destinataires RFP ayant indiqué leur intérêt à répondre à ce RFP. Les questions et les réponses seront distribuées, sans identification du ou des demandeurs, à tous les soumissionnaires potentiels qui ont enregistré la réception de cette demande de propositions. Toute information verbale reçue d'un employé de DAI ou du projet **Résilience et Avancement du Secteur Agricole en Haïti** ou de toute autre entité ne sera pas considérée comme une réponse officielle à toute question concernant le présent appel à propositions.

La date retenue pour les questions est le 23 mars 2023.

Les informations présentant un intérêt pour tous les soumissionnaires potentiels seront présentées. Bien que la participation à la conférence préparatoire à la proposition ne soit pas obligatoire, tous les fournisseurs potentiels intéressés sont encouragés à y participer afin de mieux préparer leurs propositions.

C. METHODOLOGIE

Le consultant proposera sa propre méthodologie qui devrait inclure une revue de la littérature existante ou des détails contenus dans les rapports de projet et autres afin obtenir des informations secondaires remontant à environ 20 ans. On estime déjà que la quantité d'informations existantes sur le sujet n'est pas importante, par conséquent il sera nécessaire d'entreprendre des travaux de collecte d'information sur le terrain dans les zones du projet ainsi que les grands marchés. Cela impliquerait de rencontrer des informants-clés, à la fois des individus et des groupes, ainsi que les résultats des réunions organisées avec madan Sarah, les producteurs et d'autres acteurs clés des chaînes de valeur.

Cette méthodologie préconisée doit permettre de s'informer sur ce qui a déjà été fait, ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné en termes de fonctionnement de système, et quelles tentatives (le cas échéant) ont été faites pour l'améliorer et travailler avec ce réseau. Des considérations particulières doivent être prises en compte, notamment : Quel est l'impact des règles et structures informelles, c'est-à-dire le rôle de madan Sara dans le secteur informel, sur les systèmes de marché ? Comment améliorent-elles ou limitent-elles le développement du marché ? Comment renforcent-ils ou affaiblissent-ils la résilience du système de marché ? Que faut-il faire en termes d'ajustement, d'adaptation pour que madan sara puisse mieux contribuer à la croissance dans les secteurs ciblés

D. DESCRIPTION DE TACHES

L'étude sera mise en œuvre en deux phases suivantes :

Première phase:

Lors de la première phase l'étude dressera un portrait synthétique du réseau des madan sara , notamment dans le contexte des produits ciblés par le projet HRASA, sur la base des études, rapports et documentations disponibles ainsi que des résultats des rencontres organisées avec les acteurs clés des secteurs. Plus précisément, l'étude portera sur les points suivants :

- Description de la structure et du fonctionnement de chaque type d'entreprise individuelle qui compose le réseau madan Sara en ce qui concerne la manière dont les produits sont généralement obtenus, sélectionnés, transportés, transformés (le cas échéant), emballés et vendus. Cela doit être fait en priorité et se concentre sur, mais sans s'y limiter, les quatre produits ciblés par HRASA.
- Description sur le type de participants au réseau (femmes ou hommes, statut socio-économique) et la mesure dans laquelle elles sont organisées en groupes/associations ou fonctionnent indépendamment.
- Décrire les caractéristiques des différents types d'entreprises individuelles que divers madan Sara représentent à différents niveaux fonctionnels des chaînes de valeur, la rentabilité de chaque type d'entreprise, ainsi que les volumes et le débit pour chaque type d'entreprise.
- Analyser les mécanismes de formation des prix à la ferme, les transactions intermédiaires et la vente finale aux consommateurs.
- Etablir la typologie et la caractérisation des différentes catégories de madan sara
- Évaluation des coûts encourus à chaque étape du processus, y compris les pertes après récolte. Si l'information existante à ce sujet n'est pas disponible, la collecte de données primaires peut être nécessaire.

- Examiner dans quelle mesure les madan sara répondent aux demandes du marché ainsi qu'aux préférences des consommateurs ;
- Identifier les goulots d'étranglement liés au développement des activités des différents types de madan sara
- Faire des recommandations qui serviront de points d'entrée et permettront à HRASA de dialoguer avec les madan sara

E. PRINCIPAUX LIVRABLES ATTENDUS

Pour la première phase les consultants doivent soumettre à HRASA le rapport d'étude en version papier et électronique, incluant :

- Une analyse des différents types d'entreprises composant le réseau madan sara, comment elles rivalisent avec le secteur formel, les incitations qui motivent leur comportement ;
- Typologie et caractérisation des différentes catégories de madan sara
- Une analyse de la façon dont les madan Sara renforcent ou compromettent le fonctionnement efficace des chaînes de valeur ; et
- L'analyse SWOT qui présente les forces et les faiblesses du système Madame Sara ainsi que les stratégies possibles et les points d'intervention qui pourraient s'intégrer dans le plan de travail de projet HRASA;
- Identification des types de madan Sara avec lesquels HRASA, et/ou les partenaires de HRASA, pourrait s'engager pour améliorer leur comportement conduisant à un fonctionnement plus efficace des chaînes de valeur des produits de base.

Le consultant / entreprise, avec le soutien de HRASA, organisera un atelier de validation pour présenter les résultats de l'analyse, les conclusions et les recommandations aux parties prenantes concernées (par exemple, USAID, MARNDR, autres projets donateurs, ministère des femmes, fournisseurs BDS, acheteurs pertinents, l'association des madan sara (RAMSA) et plus encore) afin d'explorer conjointement les possibilités de s'engager plus efficacement avec les madan sara.

2ème étape

À la suite de l'atelier de validation, les consultants feront les ajustements nécessaires et soumettront à HRASA le rapport final validé en version papier et électronique, incluant :

- Liste des recommandations qui serviront de points d'entrée pour permettre à HRASA, et ses partenaires du secteur privé, de s'engager efficacement avec les madan sara. Il s'agit aussi d'identifier quels types d'incitations peuvent encourager les madan sara à changer leurs comportements de sorte qu'elles puissent s'engager dans des relations plus formelles avec les entreprises du secteur privé (agriculteurs, agrégateurs, fournisseurs, les transformateurs et les acteurs des marchés finaux.
- Identifier également les changements de comportement nécessaires de la part des grandes entreprises du secteur formel pour leur permettre de s'engager avec les madan sara.
- Identifier les chaînes de valeur (1 ou 2) offrant le plus de potentialité pour tester les solutions possibles et en tirer des leçons.

F. SUPERVISION TECHNIQUE

Le consultant travaillera sous la supervision du team leader de l'Objectif 1 du projet HRASA avec le soutien du conseiller en développement de la chaîne de valeur

G. DOSSIERS ET QUALIFICATIONS DES CONSULTANTS

HRASA souhaite recruter un pool de consultants (au moins trois) ayant une formation dans les disciplines de l'économie agricole, de la sociologie rurale, anthropologie et du marketing. Plus précisément, les consultants doivent posséder les qualifications suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire en agronomie avec spécialisation en Agro- économie, sociologie, marketing ou de tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience pertinente dans l'élaboration d'études de marché agricole en Haïti.
- Avoir une connaissance pertinente du secteur madan Sara grâce à une participation directe ou à des liens avec ce réseau sera un plus.
- Expérience opérationnelle dans le domaine de la commercialisation de produits agricoles ;
- Avoir une excellente maîtrise des Français parlée et écrite ;
- Avoir une bonne connaissance des zones cibles où le projet est exécuté

H. LES PRINCIPALES ZONES D'INTERVENTION

L'étude aura lieu dans quatre (4) départements du Nord, du Nord-Est, du Plateau Central et du Sud ainsi que les principaux marchés régionaux du pays, là où sont commercialisés les produits locaux.

I. PÉRIODE D'EXÉCUTION

L'étude devrait commencer en mai et s'étaler sur une durée de 3 mois, à partir de la date de signature du contrat.

J. DOCUMENTS REQUIS DES CANDIDATS

Pour participer à cet appel à candidature, les candidats doivent soumettre les documents suivants :

- Une proposition technique comprenant au minimum : le profil du prestataire, la compréhension du mandat et une méthodologie, un calendrier de Gantt / tableau des activités, les CV des consultant (s).
- Une proposition financière comprenant un budget détaillé en Gourdes ou en dollars américains.

K. MODALITES DE SELECTION DU PRESTATAIRE

L'*offre technique* sera évaluée selon cinq critères suivants auxquels seront attribuées des notes. Il convient de préciser que la note de passage minimum est de 70 points.

| Critères | Note maximale |
|---|---------------|
| Compréhension du mandat | 15 |
| Méthodologie claire, pertinente et complète : elle apporte une valeur ajoutée aux TdR et contient des innovations | 25 |
| Qualifications, expériences et nombre d'experts et nombre de jours de travail prévu pour chaque expert bien dimensionnés pour réaliser de manière satisfaisante les tâches prévues. | 25 |
| Adéquation de la méthodologie et du calendrier d'intervention, faisabilité et cohérence du plan de travail | 15 |
| Compétences et expériences spécifiques du candidat relatif à la mission | 20 |
| Total | 100 |

3. Performance Antérieure

La proposition technique doit inclure des informations sur les performances passées. Fournissez une liste d'au moins trois (3) attributions récentes d'une portée et d'une durée similaires au cours des dix dernières années. Les informations fournies doivent être consignées dans un tableau et doivent inclure le nom légal et l'adresse de l'organisation pour laquelle les services ont été fournis, une description des travaux exécutés, la durée des travaux et la valeur du sous-contrat, ainsi que la description des problèmes rencontrés et comment cela a été résolu, et le numéro de téléphone actuel d'un représentant responsable et compétent de l'organisation. Voir Annexe 12.1.

4. INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DES PROPOSITIONS DE PRIX.

4.1 Prix

L'annexe 11.2 contient un modèle de barème de prix. Les offrants doivent compléter le modèle en incluant autant d'informations détaillées que possible.

5. DOCUMENTS EXIGES POUR LA DETERMINATION DE RESPONSABILITE

5.1 Responsabilité Générale

DAI ne s'engagera pas contractuellement avec un Offrant sans auparavant s'être assuré de la responsabilité de l'Offrant. En évaluant la responsabilité de l'offrant, les facteurs suivants sont pris en considération :

1. Copies de la Patente et du Quitus à jour délivrées par les autorités haïtiennes ;
2. Preuve d'un Unique Entity ID (SAM). **Ce document est soumis requis avant la signature du Sous-Contrat.**
3. La source, origine et nationalité des produits ne proviennent pas d'un Pays Interdit (expliqué ci-dessous) ;
4. Avoir les ressources financières adéquates pour financer et effectuer le travail ou livrer les biens ou la capacité d'obtenir des ressources financières sans recevoir des avances de fonds de DAI ;
5. Capacité d'être en conformité avec les calendriers de performance ou de livraison proposés ;

6. Avoir un dossier satisfaisant de performance passée ;
7. Avoir un dossier satisfaisant d'intégrité et d'éthique professionnelle ;
8. Avoir les aptitudes nécessaires en organisation, expérience, comptabilité et contrôles opérationnels et compétences techniques.
9. Avoir les équipements de production et techniques nécessaires et facilités si applicable.
10. Être qualifié et éligible pour effectuer le travail sous les lois et règlements applicables.

5.2 Unique Entity ID (SAM)

Ceci est une exigence **obligatoire** pour votre organisation de fournir un numéro Unique Entity ID (SAM) à DAI. Sans un Unique Entity ID, DAI ne peut considérer un Offrant "responsable" pour faire affaire et par conséquent, DAI ne peut pas s'engager contractuellement via un sous-contrat/ordre d'achat ou accord monétaire avec aucune organisation. La détermination d'un Offrant/postulant réussie résultant de cet Appel d'Offres / AO, l'Appel de Demandes / AD, Demandes de Prix / DP est contingente du gagnant de fournir un Unique Entity ID (SAM) à DAI. Les Offrants qui ne soumettent pas un Unique Entity ID (SAM) ne recevront pas de sous-contrat et DAI sélectionnera un Offrant alternatif.

Toutes les organisations américaines et étrangères ayant reçu des sous-contrats/ordre d'achat de premier rang d'une valeur de \$30,000 et plus ont l'**obligation** d'obtenir un numéro Unique Entity ID (SAM) avant la signature de l'accord. Les organisations exemptes de cette exigence sont celles dont le revenu brut reçu de toutes les sources durant l'année fiscale précédente était inférieur à \$300,000. DAI exige que les Offrants signent la déclaration d'auto-certification si l'Offrant déclare l'exemption pour cette raison.

6. BASE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET PROCESSUS DE SÉLECTION.

6.1 Base d'attribution du marché

DAI révisera toutes les propositions, et attribuera un sous-contrat basé sur les critères techniques et d'évaluation de prix décrit ci-dessus, et choisira l'Offrant avec la proposition fournissant la meilleure valeur à DAI. DAI peut aussi rejeter une offre s'il est déterminé que l'Offrant est "non conforme", c'est-à-dire qu'il n'a pas les compétences de gestion ou financières requises pour le travail demandé.

Les points d'évaluation ne seront pas attribués à l'offre financière. Le prix sera évalué en premier lieu en fonction du réalisme et s'il est de caractère raisonnable. DAI peut faire l'attribution du sous-contrat à un Offrant avec un prix plus élevé si détermination est faite que l'évaluation technique de cet Offrant mérite le cout/prix additionnel.

DAI peut attribuer un sous-contrat sans discussion. Par conséquent, l'offre initiale doit contenir le meilleur prix et termes techniques.

6.2 Processus de Sélection

Toutes les propositions doivent être reçues fermées jusqu'à la date prévue. Toutes les propositions doivent être stockées dans un endroit sécurisé et verrouillé. À l'échéance, toutes les propositions doivent être ouvertes par le responsable des achats et assistées par au moins un autre employé du projet.

Un comité d'évaluation composé d'au moins trois (3) personnes sera convoqué. Chaque membre du comité recevra une copie des exigences de la demande de soumissions et signera un formulaire de

déclaration de non-divulgateion / conflit d'intérêts. Le comité d'évaluation examine conjointement les propositions techniques et détermine celles qui 1) sont complètes et 2) satisfont aux exigences d'acceptabilité technique. Les propositions jugées « techniquement acceptable » seront prises en compte dans la catégorie « Gamme concurrentielle ». Avant de se prononcer sur les offrants de la gamme concurrentielle, DAI peut contacter les offrants pour demander des éclaircissements sur les propositions soumises qui sont insuffisantes. Les offrants de la gamme concurrentielle peuvent ensuite être contactés pour répondre aux questions, négocier et discuter des offres et éventuellement être invités à soumettre une « offre optimale et définitive ». Dès réception de toutes les meilleures et dernières offres (si une meilleure et dernière offre est demandée), le comité d'évaluation sélectionne l'offre présentant le prix le plus bas parmi ceux de la gamme concurrentielle et procède à une enquête afin de s'assurer que l'offrant est responsable et que le prix est raisonnable.

7. SOURCE ET NATIONALITE

En vertu du code géographique autorisé pour son sous-contrat, DAI ne peut acquérir que des biens et des services des pays suivants.

Code géographique 935: Biens et services de n'importe quelle région ou pays, y compris le pays coopérant, à l'exclusion des pays interdits.

DAI doit vérifier la source, la nationalité et l'origine des produits et des services et s'assurer (dans toute la mesure du possible) que DAI n'achète pas de produits ou de services auprès de pays interdits répertoriés par l'Office de contrôle des avoirs étrangers (OFAC) en tant que pays sanctionnés. La liste actuelle des pays soumis à des sanctions globales comprend : Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Les marchandises ne peuvent pas transiter ni être assemblées dans des pays d'origine entièrement sanctionnés, et le vendeur ne peut pas être détenu ou contrôlé par un pays interdit. Il est interdit à DAI de faciliter toute transaction par un tiers si cette transaction était interdite si elle serait effectuée par DAI.

Conformément au FAR 52.204-25, les soumissionnaires ne DOIVENT PAS fournir les biens et/ou services qui utilisent les produits de télécommunications et de vidéo surveillance des compagnies suivantes : **Huawei Technologies Company, ZTE Corporation, Hytera Communications Corporation, Hangzhou Hikvision Digital Technology Company, ou Dahua Technology Company, ou toute filiale ou filiale de celle-ci.**

En soumettant une proposition en réponse à cette demande de propositions, les offrants confirment qu'ils ne contreviennent pas aux exigences de source et de nationalité des biens ou services offerts et qu'ils sont conformes au code géographique et aux exclusions des pays interdits décrites ci-dessus.

8. LIVRABLES ATTENDUS APRES ATTIBUTION

Dès la signature du Sous-contrat, les livrables détaillés dans le tableau ci-dessous seront soumis à DAI conformément aux délais fixés par DAI et le sous-contrat sélectionné. Les livrables sont censés prouver ou confirmer que les activités ont été menées à bien. L'offrant devrait détailler les coûts proposés par produit livrable dans le barème de prix.

Tous les produits livrables doivent être soumis à et approuvés par DAI avant que le paiement ne soit traité. Les produits suivants sont attendus du prestataire au terme de la mission :

- Une méthodologie incluant un plan de travail validée par RASAH.

- Les contenus des modules de formation développés ainsi que les ressources complémentaires aux modules de formation (outils digitaux de tests de connaissances et d'évaluation des formations et des apprenants, textes et script pour le développement de capsules vidéo et messages audios).
- Le rapport des formations tests de facilitateurs et de ces derniers avec des ménages agricoles accompagnés des contenus de modules révisés et validés par RASAH.
- Les rapports consolidés des formations assurées par les organisations locales incluant les résultats des bilans de connaissances des apprenants et les évaluations de ces derniers des formations.
- Le rapport final.

9. CONFORMITE AUX TERMES ET CONDITIONS

Les offrants doivent connaître les conditions générales pour l'attribution résultant de la présente demande de propositions. L'offrant sélectionné se conformera à toutes les déclarations et attestations de conformité énumérées à l'annexe E.

10. ETHIQUE DES ACHATS

Aucun paiement ni de préférence sera faite par l'offrant ou par un membre du personnel de DAI dans le but d'influencer les résultats de l'attribution. DAI traite très sérieusement tous les rapports de fraude / d'abus potentiels. Les actes de fraude ou de corruption ne seront pas tolérés, et les employés de DAI et / ou les sous-traitants / bénéficiaires / vendeurs qui se livreront à de telles activités subiront de graves conséquences. Toute pratique de ce type constitue une pratique contraire à l'éthique, illégale et corrompue et l'offrant ou le personnel de DAI peuvent signaler des violations à la Hotline anonyme sans frais d'éthique et de conformité au +1 855-603-6987, via le site Web de DAI ou par courrier électronique. à FPI_hotline@dai.com. DAI assure l'anonymat et une analyse et un traitement sérieux et impartial des informations fournies. Une telle pratique peut entraîner l'annulation de l'achat et la disqualification de la participation de l'offrant à cet achat et aux achats à venir. Les auteurs d'infractions seront signalés à l'USAID et, par conséquent, au Département de la justice des États-Unis pour être inclus dans une liste de parties restreintes, les empêchant de participer aux futures activités du gouvernement des États-Unis.

Les offrants doivent fournir des informations complètes, exactes et complètes en réponse à cette sollicitation. La pénalité pour les réponses faussement importantes est prescrite à la section 1001 du titre 18 du Code des États-Unis.

En outre, DAI prend très au sérieux le versement des fonds de l'USAID aux terroristes, ou aux groupes d'appui aux terroristes, ou à d'autres partis, en échange d'une protection. Si le terroriste, des groupes ou d'autres parties tentent d'extorquer / d'exiger un paiement de votre organisation, il vous est demandé de signaler immédiatement l'incident à l'équipe de prévention de la fraude et d'enquêtes de DAI aux adresses susmentionnées.

En soumettant une proposition, les Soumissionnaires certifient qu'ils n'ont pas ou ne tenteront pas de solliciter de faveurs auprès des employés de DAI, et qu'ils ne fournissent pas de fonds à des terroristes ou des groupes appuyant les terroristes.

10.1 : LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT : ANNEXE B

[Sur Papier à-en Tête de la Firme]

<Insérer la date>

A: DAI.

Nous, les soussignés, fournissons la proposition en annexe en accord avec l'Appel d'Offre - RFP-WASH-2021-17., publié le - [Cliquer ici pour insérer le texte](#). Notre proposition en annexe est pour un prix total de <Somme en lettres (\$0.00 Somme en Chiffres)>

Nous certifions une période de validité de [\[Cliquer ici pour insérer le texte\]](#) jours pour les prix fournis dans le Calendrier de Prix. Notre proposition nous engagera jusqu'à modifications résultant de toutes discussions.

L'offrant vérifiera [ici](#) les éléments spécifiés dans le présent document d'appel d'offres.

Nous comprenons que la DAI n'est pas tenu obligé d'accepter les propositions qu'elle reçoit.

Cordialement,

Signature Autorisé:

Nom et Titre du Signataire: [Cliquer ici pour insérer le texte](#) .

Nom de la Firme : [Cliquer ici pour insérer le texte](#).

Adresse: [Cliquer ici pour insérer le texte](#).

Téléphone: [Cliquer ici pour insérer le texte](#).

Email: [Cliquer ici pour insérer le texte](#).

Timbre et Tampon de la Société :

10.2 Calendrier des prix : Annexe C

| # | Description/ Activités | Unité | Quantité | Cout unitaire | Montant Total |
|--|------------------------|-------|----------|---------------|---------------|
| 1 | | | | | |
| 2 | | | | | |
| 3 | | | | | |
| GRAND TOTAL here to enter text. | | | | | |

11.1 : Modèle de Performance Antérieure – Annexe D

Inclure les projets qui illustrent mieux votre expérience de travail en rapport avec cet AO, en les classant par ordre décroissant de date d'achèvement. Les projets doivent avoir eu lieu durant les trois dernières années. Les projets entrepris durant les six dernières années peuvent être considérés à la discrétion du comité d'évaluation.

| # | Titre du Projet | Description des Activités | Lieu Province/District | Client Nom /No de Tel | Coût en in US\$ | Dates de début-fin | Achévé selon le calendrier (Oui/Non) | Lettre d'Achèvement Reçue ? (Oui/Non) | Type d'Accord, Sous contrat, Subvention, Ordre d'Achat (prix fixe, coût remboursable) |
|---|-----------------|---------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------|--------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|---|
| 1 | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | |

11.2 Déclarations et certifications de conformité : Annexe E

1. Liste fédérale des Parties exclues- Le Soumissionnaire n'est pas radié, suspendu, ou déterminé inadmissible pour une attribution de contrat par un organisme fédéral.
2. Certification sur la rémunération des cadres supérieurs FAR52.204 - 10 oblige WATSAN, comme maître d'œuvre de contrats financés par le gouvernement des États-Unis, de produire un rapport sur le niveau de rémunération des cinq cadres du Sous-traitant les mieux payés dans la base de données : Federal Funding Accountability and Transparency Act Sub-Award Report System (FSRS). Cette obligation ne concerne que les sous-traitants qui remplissent les conditions suivantes :
 - Le sous-traitant doit avoir généré au moins 80 pour cent de son chiffre d'affaires global dans l'exercice financier précédent à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis; ET
 - Le sous-traitant doit avoir généré au moins USD 25 millions de recettes annuelles brutes dans le précédent exercice à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis ; ET
 - Le sous-traitant ne doit pas déjà rapporter publiquement les niveaux de rémunération de ses cadres, soit à l'Internal Revenue Service (Agence des Impôts des Etats-Unis) ou à la Securities and Exchange Commission (Commission des opérations de Bourse des Etats Unis) tel que mandaté par le statut de sous-traitant comme une organisation à but non lucratif ou comme société cotée en Bourse, respectivement.
3. Décret sur le financement du terrorisme- L'entrepreneur est avisé que les ordres exécutifs des États-Unis et la loi américaine interdisent la réalisation de transactions et la fourniture de ressources et de soutien aux individus et entreprises liés au terrorisme. Il est de la responsabilité juridique de l'entrepreneur / bénéficiaire d'assurer le respect de ces décrets et lois. Aucun soutien ou ressources ne peuvent être fournis à des personnes ou entités figurant sur la liste « Specially Designated Nationals » et la liste des personnes radiées maintenues par le Trésor Public américain (en ligne à www.SAM.gov) ou la liste établie par le conseil de Sécurité des Nations Unies à l'adresse électronique suivante : www.un.org/sc/committees/list_compend.shtml
4. Trafic des personnes L'entrepreneur ne peut pas se livrer au trafic des personnes (tel que défini dans le Protocole de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants), s'adonner au commerce du sexe ou au travail forcé durant la période d'attribution du contrat.
5. Certification et divulgation concernant les paiements pour influencer certaines transactions fédérales Le Soumissionnaire atteste qu'il est actuellement et restera dans le respect des FAR 52,203 -11, à ce sujet.

6. Conflit d'intérêt au sein de l'entreprise - Le Soumissionnaire certifie qu'il est conforme au FAR Part 9.5 sur les conflits d'intérêt au sein de l'entreprise. Le Soumissionnaire atteste reconnaître l'existence d'aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de son entreprise. Le Soumissionnaire atteste en outre que s'il prend connaissance d'un conflit potentiel, il devra le signaler immédiatement à WATSAN.
7. Taille de l'entreprise et Classification (s) - Le Soumissionnaire atteste qu'il a exactement et complètement identifié la taille de son entreprise et la/les classification(s) pertinentes conformément aux définitions et exigences énoncées dans la FAR Part 19 sur les programmes des petites entreprises.
8. Interdiction des installations distinctes Le Soumissionnaire atteste qu'il est conforme aux FAR de 52.222 - 21, interdiction des installations distinctes.
9. Egalité des chances Le Soumissionnaire atteste qu'il n'applique aucune discrimination vis à vis d'un employé ou demandeur d'emploi en raison de l'âge, du sexe, de la religion, d'un handicap, de la race, de la couleur ou la nationalité.
10. Lois du travail Le Soumissionnaire atteste qu'il est en conformité avec toutes les lois haïtiennes du travail.
11. Federal Acquisition Regulation (FAR) - Le Soumissionnaire atteste qu'il est familier avec le code de « Federal Acquisition Regulations » (FAR) et qu'il n'est en violation avec aucune des certifications requises dans les clauses applicables du FAR, y compris, mais pas limitées aux certifications en matière de lobbysme, pots de vin, égalité des chances en matière d'emploi, aux actions d'affirmation, et paiements pour influencer les opérations fédérales.
12. Conformité des employés Le Soumissionnaire garantit que tous ses employés, les entités et les personnes fournissant des services dans le cadre de l'exécution du contrat d'achat DAI se conformeront aux dispositions résultant de la Commande et à toutes les lois et règlements fédéraux, étatiques et locaux dans le cadre des travaux qui y sont associés.

En soumettant une proposition, les offrants acceptent de se conformer pleinement aux termes et conditions du présent document et à toutes clauses applicables par le gouvernement des États-Unis, et seront invités à signer ces déclarations et certifications lors de l'attribution du contrat.

11.3: Liste de Documents à soumettre

Soumissionnaire :

Avez-vous ?

Soumis votre proposition à DAI dans une enveloppe fermée envoyée à l'adresse électronique ou physique comme indiquée dans les instructions générales ci-dessus ?

Votre proposition contient-elle les documents et/ou informations suivantes ?

- Lettre de soumission (*utiliser le modèle en attachement B*)
- Proposition Technique contenant :
 - La méthodologie du travail
 - Description des produits et services qui correspondent les exigences techniques selon l'attachement A
 - Le Calendrier du travail
 - La description du plan de santé et sécurité
 - La description du plan de Gestion environnementale
 - La description du plan de gestion qualité
 - CV du personnel proposé
 - Diplômes du personnel proposé
 - Trois performances antérieures dans les 10 dernières années (*utiliser le modèle de l'attachement D*) et les *Certificats*
 - Le bordereau des prix
 - Les documents de détermination de responsabilité du soumissionnaire